

*A l'attention des membres du
Conseil de la Communauté de
communes Buëch-Dévoluy*

À Veynes, le 18/11/2025.

Nos références : MRC/OM/LB/SC – D 395 / 2025

Objet : Avis de conseil communautaire

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil communautaire qui se déroulera le :

Lundi 24 novembre 2025 à 17h30

***Salle Maison de Pays
05400 LA ROCHE DES ARNAUDS***

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Information sur les décisions et des délibérations du bureau prises dans le cadre des délégations du conseil communautaire vers le président et vers le bureau communautaire ;
- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 22 septembre 2025.

Finances

- Budget Traitement déchets : Autorisation de programme pour la mise en œuvre des PAV
- Budget Traitement déchets : Autorisation de programme pour les véhicules
- Budget Principal : versement d'une subvention au budget annexe Traitement déchets
- Modalités d'amortissement des biens
- Réforme des immobilisations
- Décisions modificatives concernant les opérations d'ordre hors champ de la fongibilité (intégrations des études et amortissements au prorata temporis)
 - Budget principal
 - Budget annexe traitement
 - Budget annexe ECO
- Convention avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour le contrat d'assurances statutaires
- Procès-verbal de transfert du bâtiment de l'Office du tourisme

Maison du Territoire Buëch-Dévoluy
Vèretière 7, rue de la Tuilerie 05400 Veynes Tél : 04 92 58 02 42 accueil@ccbd.fr www.ccbuechdevoluy.fr

- Convention de mise à disposition du bâtiment de l'OT à l'association Office de Tourisme des sources du Buëch
- Bail emphytéotique avec la commune du Saix
- Convention Cyprès pour l'accompagnement à l'établissement du PICS
- Convention de remboursement par la commune du Dévoluy à la CCBD des dépenses relatives aux études « photovoltaïques en toitures ». Modification de la délibération n°2025_104

Ressources humaines :

- Organisation du temps de travail des agents de la CCBD
- Institution de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)
- Rémunération et majoration des heures complémentaires
- Instauration d'indemnités pour le travail de nuit, du dimanche et des jours fériés
- Règlement d'utilisation des véhicules de service
- Modification du tableau des emplois suite à la création et à la suppression d'emplois

Services aux habitants

- Renouvellement convention année 2026 avec la CCSB pour la mission Prévention

Questions diverses

Vous trouverez en pièce jointe la note de synthèse pour les points de l'ordre du jour.

Le Président,



Michel RICOU-CHARLES.